

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : le 6 octobre 2023

Date d'affichage : le 6 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents :

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE DIX OCTOBRE À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents :**

**Absents excusés :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance:**

**Avenant au marché : OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE  
REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »  
Avenant 1 lot 04 – MENUISERIES EXTERIEURES – ENTREPRISE DUTHE**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les coteaux ».

Il est nécessaire de valider l'avenant au marché initial pour le lot suivant :

• Lot n°04 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

- Habillages extérieurs des impostes des 3 portes extérieures conservées (entrée classes rdc, et 2 entrées du restaurant scolaire) par panneaux sandwich isolant et cornières de finition (coloris blanc pour l'ensemble) : **461.50 € HT**
- Habillages intérieurs en tôle laquée blanc (avec recouvrement selon besoin arêtes périphériques des baie) de l'ensemble des menuiseries extérieures remplacées, (appuis, tableaux et linteaux) étage des classes (10 châssis) et au rez-de-chaussée des classes pour issue de secours créée et fenêtre bureau directrice (les deux en façade sud) : **3 510€ HT**

Total travaux modificatifs pour cet avenant : **+ 3 971.50€ HT**

Le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°04 est de 3 971.50€ HT, soit 10.71 % du montant du marché initial.

Madame la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise Franck DUTHE titulaire du marché.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec xx voix POUR, xx voix CONTRE et xx abstention,  
Le Conseil Municipal :**

- Approuve l'exposé de Madame la Maire,
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise DUTHE pour un montant de 3 971.50€ HT concernant l'opération de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les Coteaux »
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre. :

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

projet